

Question d'actualité de Monsieur le Député Benoît Piedboeuf concernant la régularisation d'argent noir

Monsieur le Ministre,

Cette semaine, la presse nous a fait part de résultats concernant la régularisation d'argent noir dans notre pays. Il s'avère que ceux-ci sont très positifs.

Sur l'année 2017, 590 millions d'euros d'argent noir ont été régularisés. Ce chiffre est trois fois plus élevé que l'année précédente, durant laquelle 177 millions d'euros avaient été déclarés.

En 2017, 842 dossiers de régularisation sont parvenus au service en charge des régularisations fiscales. Parmi celles-ci, 391 dossiers uniquement durant le mois de décembre. Ce chiffre est plus élevé que pour l'ensemble de l'année 2016 (qui avait comptabilisé 314 dossiers).

Depuis le 1^{er} janvier, le taux appliqué en cas de régularisation de capitaux prescrits est augmenté[1], tout comme l'amende pour les avoirs non prescrits[2]. Cette hausse impliquera nécessairement une hausse des recettes.

J'ajoute que depuis septembre, le '*common reporting standard*', développé par l'OCDE et qui vise à favoriser la transparence fiscale au niveau international et à lutter contre l'évasion fiscale, permet aux autorités belges de connaître les capitaux détenus par les Belges dans près de 53 autres pays. Nous le voyons, la lutte contre la fraude fiscale se poursuit avec l'échange de données financières entre les pays, toujours plus nombreux.

Pour notre groupe, il est essentiel de continuer sur cette voie pour permettre plus de justice fiscale.

Monsieur le Ministre, j'en viens à mes questions.

- Pourriez-vous nous confirmer ces chiffres ? Pourriez-vous nous faire part du sentiment du Gouvernement concernant ces derniers ?
- Disposez-vous déjà de chiffres prévisionnels pour l'année 2018 ? En connaissez-vous déjà la tendance ?

Monsieur le Ministre, je vous remercie pour vos réponses.

[1] il est passé de 37 à 38%

[2] elle est passée de 22 à 23%